

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2022**

Nombre de Conseillers l'an deux mille vingt-deux  
En exercice 19 le 11 avril à 20 heures 00  
Présents 16 Le Conseil Municipal de la Commune de POUILLY SOUS CHARLIEU (Loire)  
Votants 17 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe JARSAILLON, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 avril 2022

Etaient présents : M. Philippe JARSAILLON, M. Paul PONCET, Mme Geneviève BRIENNON, M. Claude POUJET, Mme Michelle JOLY, M. Michel LAMARQUE, Mme Nicole BOURDET, M. Patrick LAGARDE, M. James BILLARD, Mme Françoise TOUBLANC, M. Raymond ROLLAND, M. Adelino MASSANO, Mme Nelly TROUILLET, Mme Annie DANIERE, M. Didier FONTAINE, Mme Sabrina MAGNIN

Absents ou excusés : M. Philippe-Henry PLESSY procuration donnée à Michel LAMARQUE, Mme Nathalie VIAL, Mme Kelly JACOPIN

Secrétaire de séance : M. Raymond ROLLAND

-----\*\*\*\*\*-----

### **1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 mars 2022**

Le compte rendu du conseil municipal du 14 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

### **2/ Attribution de subventions aux associations et organismes de droit privé**

La commission des finances s'est réunie le 24 mars 2022 pour statuer sur l'attribution des subventions suivantes :

<b>ASSOCIATIONS OU ORGANISMES DE DROIT PRIVE</b>	<b>MONTANTS VOTES EN €</b>
France Alzheimer	150
Les Restaurants du Cœur	150
Arravem (Association Région Roannaise Aide aux Victimes et Médiation)	150
Amicale des chasseurs	150
Amicale Laïque	600
Amis du Sornin - APPMA	150
Animation belote Tamaris	150
Au jardin d'Eline	150
Avenir musical	1 500
FNACA	150

<b>AIDES A LA SCOLARITE</b>	
CECOF Ambérieu en Bugey	45
CFA BTP SAINT ETIENNE	90
Ecole Sainte Marie	160
Lycée agricole Ressins	270
MFR Saint Germain Lespinasse	135
<b>SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES</b>	
AFR – Accompagnement à la scolarité (5 enfants)	250
Comité des fêtes	500
Autres	14 670
<b>SORTIES PISCINE ET PEDAGOGIQUES</b>	
Ecole élémentaire de Pouilly sous Charlieu (41 élèves)	1 230
<b>TOTAUX</b>	
	20 000

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider cette attribution de subventions.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité l'attribution des subventions ainsi proposées.

### **3/ Taux des taxes locales pour 2022**

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu le budget principal 2022, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 885 863.00 €,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les taux actuels :

- Taxe foncière sur le bâti : 34.48
- Taxe foncière sur le non bâti : 36.55

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de conserver les mêmes taux pour l'année 2022.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider les taux suivants :

- Taxe foncière sur le bâti : 34.48
- Taxe foncière sur le non bâti : 36.55

### **4/ Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 du budget principal et des budgets annexes**

Monsieur le Maire propose les affectations suivantes :

- Budget annexe « assainissement » :

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 s'élève à un résultat négatif de 10 010.24 € à affecter à la section fonctionnement dépenses, article 002 du budget primitif 2022.

- Budget annexe « site industriel de Briennon » :

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 s'élève à un résultat positif de 76 356.24 € à affecter à la section fonctionnement recettes, article 002 du budget primitif 2022.

- Budget annexe « lotissement la Villatière » :

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 s'élève à un résultat positif de 11 519.09 € à affecter, suite à la clôture du budget « lotissement la Villatière » à la section investissement recettes, article 1068 du budget primitif 2022 du budget communal.

- Budget communal :

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 s'élève à un résultat positif de 511 496.42 € à affecter à la section investissement recettes, article 1068 du budget primitif 2022.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité l'affectation des résultats ainsi proposée.

## 5/ Vote du budget primitif 2022 du budget principal et des budgets annexes

Les différents budgets sont présentés par l'adjoint aux finances :

### Budget annexe « assainissement » :

#### Section de fonctionnement

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
011-Charges à caractère général	97 465.76	042-Opérations d'ordre	21 194.00
042-6811 Dotation aux amortissements	55 050.00	70611-Redevance assainissement	130 000.00
66-Charges financières	15 000.00	70613-Redevance raccordement	25 000.00
002-Déficit antérieur reporté	10 010.24	7581-FCTVA	1 332.00
<b>TOTAL</b>	<b>177 526.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>177 526.00</b>

#### Section d'investissement

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
040-Opérations d'ordre	21 194.00	040-Amortissements	55 050.00
16-Emprunts et dettes	55 000.00	041-Opérations patrimoniales	16 091.23
1001-Travaux divers	10 000.00	10222-FCTVA	299 432.00
1003-Travaux réseaux assainissement	818 003.87	13-Subventions :	
1004-Travaux rue de Briennon	1 000.00	1003-Travaux réseaux assainissement	1 427 000.00
4581-Opérations pour le compte de tiers	1 600.00	4582-Opérations pour le compte de tiers	1 600.00
041-Opérations patrimoniales	16 091.23		
001-Solde d'exécution négatif reporté	876 284.13		
<b>TOTAL</b>	<b>1 799 173.23</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 799 173.23</b>

Après délibération le budget primitif 2022 du budget annexe « assainissement » est adopté à l'unanimité.

### Budget annexe « site industriel de Briennon » :

#### Section de fonctionnement

---

CM du 11 avril 2022



<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
011-Charges à caractère général	106 127.24	002-Excédent antérieur reporté	76 356.24
6522-Transfert au budget communal	40 000.00	70878-Produits de services	4 704.00
65888-Régularisation amortissement	10.00	752-Revenus des immeubles	65 077.00
<b>TOTAL</b>	<b>146 137.24</b>	<b>TOTAL</b>	<b>146 137.24</b>

#### Section d'investissement

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
0001-Immobilisations – installations	77 967.48	001-Excédent antérieur reporté	77 967.48
<b>TOTAL</b>	<b>77 967.48</b>	<b>TOTAL</b>	<b>77 967.48</b>

Après délibération le budget primitif 2022 du budget annexe « site industriel de Briennon » est adopté à l'unanimité.

Budget communal :

#### Section de fonctionnement

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
011-Charges à caractère général	401 889.43	013-Atténuations de charges	26 000.00
012-Charges de personnel	889 464.00	70-Produits des services	120 250.00
014-Atténuation de produits (degrèv. TH)	3 300.00	042-Transfert entre sections (régie)	167 064.00
65-Autres charges de gestion courante	230 003.00	73-Impôts et taxes	1 141 149.00
66-Charges financières intérêts	33 500.00	74-Dotations et participations	555 216.00
67-Charges exceptionnelles	3 500.00	75-Autres produits de gestion courante	90 500.00
042-6811 dotations aux amortissements	53 532.57	76-Produits financiers	10.00
022-Dépenses imprévues	30 000.00	002-Excédent antérieur reporté	0.00
023-Virement à la section investissement	450 000.00		
<b>TOTAL</b>	<b>2 100 189.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 100 189.00</b>

#### Section d'investissement

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
001-Déficit antérieur reporté	0.00	001-Excédent antérieur reporté	851 803.53
020-Dépenses imprévues	15 000.00	0018-Subventions voirie Département	32 000.00
16-Emprunts	176 240.00	0053-Subventions camping Département	2 774.00
0018-Gros travaux de voirie	135 000.00	0089-Travaux Pôle scolaire	
0037-Acquisition matériel technique	50 000.00	Subvention DETR	440 000.00
0038-Acquisition matériel informatique	15 000.00	Subvention Région	1 500 000.00
0041-Travaux bâtiments communaux	60 000.00	Subvention Département	80 000.00
0045-Réserves foncières doc. Urba.	18 700.61	Emprunt	2 440 000.00
0053-Travaux stade et camping	20 000.00	0092-Aménagement RD4	59 079.00
0065-Travaux bâtiments écoles	5 000.00	021-Virement de section de fonctionnement	450 000.00
0090-Cimetière	15 000.00	024-Produits de cessions d'immobilisations	60 000.00
0089-Travaux Pôle scolaire	5 498 500.00	040-Amortissements	53 532.57
0092-Aménagement RD4	184 000.00	041-Opérations patrimoniales	18 864.09
0093-Travaux eaux pluviales	20 000.00	10222-FCTVA	112 300.00
040-Transferts entre sections	167 064.00	1068-Excédent de fonctionnement	523 015.51
041-Opérations patrimoniales	18 864.09	10226-Taxe d'aménagement	15 000.00
204-Subventions d'équipement	240 000.00		
<b>TOTAL</b>	<b>6 638 368.70</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 638 368.70</b>

Après délibération le budget primitif 2022 du budget communal est adopté à l'unanimité.

## 6/ Modification du régime indemnitaire – RIFSEEP

A/ Par décision du Conseil d'Etat du 22 novembre 2021, les délibérations portant sur le RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'expérience professionnelle) en cas de congés de maladie, ne doivent pas être plus favorables aux agents territoriaux qu'aux agents de l'Etat.

La commune, par délibération du conseil municipal du 6 avril 2017, a souhaité maintenir l'IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) quel que soit le congé de maladie, alors que pour les fonctionnaires de l'Etat, l'IFSE suit le traitement de base pour le congé de maladie ordinaire et pour le congé pour invalidité temporaire imputable au service et est suspendu pour le congé de longue maladie, de longue durée et de grave maladie.

Il convient donc modifier la délibération communale en conséquence pour sa partie versement de l'IFSE en cas d'absence pour congé maladie.

B/ Monsieur le Maire propose également d'apporter une modification au montant annuel de l'IFSE du groupe C1 correspondant actuellement à l'emploi de responsable des services techniques. Ce poste prévoit un montant annuel de 1 800.00 €. Pour atteindre le salaire que l'agent recruté à ce poste à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 percevait dans son ancienne collectivité il conviendrait de lui verser un montant annuel de 2 400.00 € et de relever le plafond du CIA (complément indemnitaire annuel) de 900 à 1 260.00 € montant maximum possible.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité les modifications à apporter à l'attribution du RIFSEEP.

## 7/ Validation d'un devis de travaux sur le réseau d'eau pluviale route de Briennon

Le devis initial était d'un montant de 14 593.50 € HT que Monsieur le Maire a signé le 28 juillet 2021. Les travaux effectués, le montant de la facture s'élève à 15 185.20 € HT en raison de la modification du tracé et l'ajout d'un regard. Pour correspondre à la facture il convient de valider un nouveau devis.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité le devis d'un montant de 15 185.20 € HT.

## 8/ Pôle scolaire – validation de l'avant-projet sommaire (APS)

L'avant-projet sommaire a été présenté à la commission travaux et au groupe de travail le 6 avril 2022 par l'architecte.



CM du 11 avril 2022



Monsieur le Maire présente le projet et les changements depuis la phase « concours ». Il en présente le coût au stade de l'APS :

#### **Analyse du coût :**

Rappel Prix concours négocié : **3 510 000 €**

**Prix APS : 3 748 127 €**

**Ecart : 238 127 €**

Ecart en % : 6,78%

#### **Modifications du projet :**

##### **Pistes d'économies intégrées au projet :**

Mutualisation des réseaux d'évacuation maternelles

-1 700 €

Modification de la zone de l'escalier proche de la cuisine avec suppression de "l'excroissance" du bâtiment

-10 850 €

Réduction de la casquette sur le préau maternelle et élémentaire

-12 700 €

Modification des plafonds fibre de bois : ossature semi-encastree au lieu d'encastree

-4 500 €

Modification des placards toutes hauteurs dans les salles de classes maternelles et élémentaires, salle du personnel

-1 250 €

**Sous-total : -31 000 €**

##### **Evolutions architecturales :**

Reprise de la façade existante de l'école de musique (démolition corniche + enduit de façade)

12 000 €

**Sous-total : 12 000 €**

##### **Evolutions techniques :**

Ajustement et mise à jour des réseaux suivant retour DICT (VRD)

22 000 €

Réhausse du bâtiment pour ne pas avoir de marche avec l'existant (accessibilité PMR) avec incidence sur la typologie des dallages + mise à jour de la structure béton + agrandissement rampe et parvis d'entrée

40 000 €

**Sous-total : 62 000 €**

##### **Evolutions conjoncturelles :**

Actualisation des prix de menuiseries aluminium suite à la conjoncture

40 000 €

Actualisation des prix de sol souple suite à la conjoncture

13 000 €

Actualisation des prix du bois suite à la conjoncture

55 000 €

Actualisation des prix des fluides suite à la conjoncture

25 000 €

**Sous-total : 133 000 €**

## **Evolutions des index BT01 :**

Index BT01 - Octobre 2021 = 119,1

Index BT01 - Décembre 2021 = 119,7

Ecart BT01 = 0,6 point ; soit 0,50% d'augmentation

Index BT01 - Décembre 2020 = 113,6

Index BT01 - Décembre 2021 = 119,7 (dernier connu)

Ecart sur 12 mois des index BT01 = 6,1 points ; soit 5,10% d'augmentation

Ecart extrapolé sur 3 mois, entre décembre 2021 (dernier index connu) et mars 2022 (index non connu) = 1,27 % d'augmentation

Soit une évolution totale entre Octobre 2021 et Mars 2022 de (0,50% + 1,27%) :  $3\ 510\ 000 \times 1,77\% = 62\ 127\ €$

**Sous-total : 62 127 €**

**TOTAL EVOLUTIONS 238 127 €**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider l'avant-projet sommaire ainsi présenté pour un montant de travaux estimé à 3 748 127.00 € HT.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité l'avant-projet sommaire ainsi présenté.

Monsieur le Maire évoque également la réhabilitation du bâtiment de l'école de musique qui sera annexé au pôle scolaire pour y contenir la salle de sieste et la garderie. A ce stade le coût de la réhabilitation est estimé à 220 000.00 € HT.

## **9/ Adoption du référentiel M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 le budget communal et le budget annexe « site industriel de Briennon » change de nomenclature comptable de M14 à M57. Nous devons prendre une délibération dans ce sens pour valider ce changement.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité l'adoption du référentiel comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## **10/ Convention avec le comité de la Loire de la ligue nationale contre le cancer**

Le comité de la Loire de la ligue nationale contre le cancer propose à la commune de mettre en place des espaces sans tabac et de participer à la lutte contre le cancer en soutenant la ligue. La commune a ainsi créé deux espaces sur la commune, le premier devant l'école et le second au city stade.

La ligue fournit la signalétique à la commune à mettre en place devant chaque espace labellisé « espace sans tabac ».

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider la convention.

Après délibération le conseil municipal valide à la majorité (13 pour, 2 abstentions, 2 contre) la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

## **11/ Validation devis pour travaux de voirie**

Monsieur le Maire présente trois devis de réfection de la rue du Port et de la rue de la Girafe :

EUROVIA : 50 775.00 € HT

TPCF : 54 700.00 € HT

THIVENT : 55 000.00 € HT

---

CM du 11 avril 2022



Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de EUROVIA pour un montant de 50 775.00 € HT.

## **12/ Pôle scolaire – prolongation mission AMO**

L'assistant à maîtrise d'ouvrage propose une prolongation de sa mission jusqu'à la validation de l'avant-projet définitif. Le montant de l'avenant est de 3 862.50 € HT.

Après délibération le conseil municipal valide à la majorité (9 pour, 7 abstentions, 1 contre) la prolongation de la mission de l'AMO pour un montant de 3 862.50 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché.

## **13/ Informations diverses**

↳ Monsieur le Maire donne lecture de la lettre d'une habitante de Pouilly sous Charlieu adressée au conseil municipal dans laquelle elle rappelle les désagréments causés par un arbre propriété de la commune et pour lequel elle avait demandé l'élagage. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'élagage a été effectué.

↳ La commune organise la fête de la voie verte le 14 mai 2022.

↳ Pouilly en fête aura lieu le 16 juillet 2022.

Monsieur le Maire clôture la séance du conseil municipal à 22h10.

La date du prochain conseil municipal sera communiquée ultérieurement.